GRILLE DES USAGES ET NORMES

	IDENTIFICATION DE LA ZONE	HM-3				
USAGES PERMIS ●	RÉSIDENTIEL					
	HABITATION UNIFAMILIALE					
	- Isolée					
	- Jumelée					
	- En rangée d'au plus deux (2) étages					
	- Appartement jardin d'au plus deux (2) étages					
	HABITATION BIFAMILIALE					
	- Isolée					
	- Jumelée					
	- En rangée d'au plus trois (3) étages					
	HABITATION MULTIFAMILIALE					
	- De trois (3) étages à au plus cinq (5) étages					
	- De Six (6) étages à au plus huit (8) étages	●				
	- De neuf (9) étages à au plus quinze (l5) étages					
	- De seize (16) étages à au plus vingt (20) étages					
	HABITATION MIXTE	●				
	COMMERCES ET SERVICES					
	COMMERCE DE DÉTAIL					
	- Commerce de détail - 1	●				
	- Commerce de détail - 2	●				
	- Commerce de détail - 3					
	- Commerce de détail - 4					
	- Commerce de détail - 5	●				
	- Commerce de détail - 6					
	COMMERCE DE SERVICES					
	- Services professionnels de quartier	●				
	- Services financiers	●				
	- Services personnels					
	- Services destinés au public					
NORMES	ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS					
	HAUTEUR MAXIMUM DU BÂTIMENT EN ÉTAGES	6 (136)				
	IMPLANTATION DES BÂTIMENTS EN m					
	MARGE DE RECUL AVANT MINIMUM	4.57				
	MARGES DE RECUL ARRIÈRE ET LATÉRALES MINIMUM					
	- Avec fenêtres	6.1				
	- Sans fenêtres	6.1				
	RAPPORTS					
	COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL (CES) (Maximum)	56%				
	COEFFICIENT D'OCCUPATION AU SOL (COS) (MIN / MAX)	2.78				
	NORMES SPÉCIALES					
	NORMES SPÉCIALES	(137)				

NOTES

(136) Les appartement-terrasse (penthouse) doit courvrire moin que 60% de l'aire de l'étage supérieur et doit être en retrait de au moins 2.44m (8 pi) du périmètre du bâtiment sur les deux côtés donnant sur le domaine public seulement.

(137) Un minimum de 11 stationnement interieur sont requis.

7-Jul-2021